

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 12 décembre à 14h30, le Conseil Municipal de Dammarie-sur-Loing, dûment convoqué le 07 décembre 2024, s'est réuni en séance publique et en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Ducardonnet, Maire.

Présents : Jean Pierre Beauchesne, Béatrice Beauté, Patricia Le Fur, Rose Anne Bonneau, Julien Chenault, Gilbert Debost, Alexandre Ducardonnet, Denis Salin

Procurations : Sylvie Reine pouvoir à Gilbert Debost

Absents : Michel Lachèze

Secrétaire : Béatrice Beauté

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

#### **• Création Chenil**

La fourrière n'intervient que si le chien a déjà été attrapé. La fourrière doit intervenir sous 48h, convention Com Com avec la fourrière. Si un chien divague, mord quelqu'un, responsabilité de la police de la mairie, La commune possède actuellement une grande cage métallique, elle sera installée aux services techniques, prévoir croquettes + gamelle eau. Une amende de 38€ sera adressée au propriétaire laissant divaguer son animal sur la voie publique,

#### **\* Changement de logiciel comptabilité**

Le changement de logiciel souhaité est repoussé à une date ultérieure, le contrat ayant été renouvelé pour 4 ans en février 2024.

#### **\* Bilans financiers écoles et autres services**

- Bilan financier Ecoles 2023 / 2024 - 72601,22 €
- Ecole Primaire - 22,5 enfants - 17 174,92 soit 763,33€ par enfant
- Ecole Maternelle – 12 enfants - 28 644,77 soit 2 387,06 € par enfant
- Restauration scolaire coût restant à charge pour la commune, en plus du prix du ticket  
cantine payé par chaque parent 6,99 € par enfant
- Garderie péri-scolaire, coût total pour la commune 5 868,73 €

#### **\* Convention prévention avec la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gatinais**

Renouvellement de la convention pour 2025, Autorisation du conseil pour ce renouvellement avec signature de M. Ducardonnet. Facturation du service uniquement si demande de la commune. Coût horaire 25€

Accepté à l'unanimité

**\* Délibération demande de subvention de la MFR de Pointel - 1 élève**

Montant accordé par le conseil municipal 50€ par enfant scolarisé dans cet établissement  
Pour 2024 – 50€

Accepté à l'unanimité

**\* Délibération demande de subvention de a MFR de Ste Geneviève des Bois – 5 élèves**

Montant accordé par le conseil municipal 50€ par enfant scolarisé dans cet établissement  
Pour 2024 – 50 x 5 soit 250€

Accepté à l'unanimité

**\* Délibération accord subvention pour les coopératives scolaires pour les années  
2024/2025**

Montant accordé par le conseil municipal, en maternelle & en primaires, 9€ par enfant  
scolarisé soit :

- Coopérative scolaire Maternelle 9€ x 5 soit 45 €
- Coopérative scolaire Primaire 9€ x 21,5 soit 193 ,50 €

Accepté à l'unanimité

**\* Délibération Budget Principal – Décision modificative – Provisions créances douteuses**

A créer chapitre 68 – Article 6817

Transfert du chapitre 65 – Article 6541 pour un montant de 146€ vers chapitre 68 – article  
6817

Accepté à l'unanimité

**Délibération Budget Principal – Décision modificative – Etude eaux pluviales**

A créer sous chapitre 011 – Article 617 Etudes & recherches pour régularisation « Etudes  
eaux pluviales » pour un montant de 631,53 € pris article 615221

Accepté à l'unanimité

**\* Délibération Budget Annexe – Décision modificative – Provision Créances douteuses**

Montant de la provision créances douteuses 2024 – liste 1 - 9263,52 €

Transfert du chapitre 20 – article 203 pour un montant de 4 338,56 € vers chapitre 65 – article  
6541

Montant de la provision créances douteuses – liste 2 – 6 286,21 € - à prévoir sur budget 2025

Accepté à l'unanimité

Afin de réduire au maximum le montant des créances douteuses, à la charge de la commune, suite à de très nombreux impayés,

La Municipalité va vérifier les listes fournies par le Trésor Public, et faire une action directe auprès des administrés concernés, un premier courrier leur sera adressé, suivi d'un appel téléphonique afin d'étudier avec chaque personne concernée, la possibilité d'un paiement échelonné de la dette.

Accepté à l'unanimité

### **Délibération Budget Annexe – décision modificative – Etude Assainissement**

Transfert chapitre 011 – Article 6156 – montant 3850 € vers Article 617

Accepté à l'unanimité

### **Délibération Spéciale 25% Budget principal – Investissement**

Afin de faire face aux soldes des factures liées aux travaux d'isolation des batiments Mairie et salles associatives, L'ensemble du conseil municipal valide le déblocage de 25% du budget investissement sur le 1er trimestre 2025.

Accepté à l'unanimité

### **Délibération demande de subvention DETR pour l'isolation des batiments Mairie et salles associatives**

Accepté à l'unanimité

*La séance est levée à 16h45*

*La secrétaire de séance,*

*Le Maire,*

*Les Membres du Conseil,*